

**Volet B**

**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



07156832

TRIBUNAL DE COMMERCE - MONS
REGISTRE DES PERSONNES MORALES

18 OCT. 2007

N°

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 26/10/2007 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0460 347.350

Dénomination

(en entier) : **VTX**

Forme juridique : société privée à responsabilité limitée

Siège 7190 Ecaussinnes (Marche-lez-Ecaussinnes), rue de Familleureux, 36

Objet de l'acte : NOMINATION D'UN MANDATAIRE AD HOC

D'un acte reçu par le Notaire Vincent Butaye, de résidence à Ecaussinnes, en date du seize octobre deux mille sept, en cours d'enregistrement, il résulte que

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société privée à responsabilité limitée dénommée « VTX », ayant son siège social à 7190 Ecaussinnes (Marche-lez-Ecaussinnes), rue de Familleureux, 36.

Dont le numéro d'entreprise est le 0460 347.350.

Société constituée aux termes d'un procès-verbal reçu par le notaire Guy Butaye, à Ecaussinnes, le vingt et un mars mil neuf cent nonante-sept, publié par extraits aux annexes du Moniteur Belge en date du dix-sept avril suivant, sous le numéro 970417-110.

Le gérant décide de déléguer au profit de Mademoiselle TUERLINCKX Alice Marie Amandine, née à Bruxelles le vingt-huit juin mil neuf cent quatre-vingt-sept, numéro national : 870628 294-56, célibataire, domiciliée à 7190 Ecaussinnes (Marche-lez-Ecaussinnes), rue de Familleureux, 36.

Les pouvoirs requis, aux charges, clauses et conditions jugées utiles par ladite TUERLINCKX Alice, afin que soit concédé à la société privée à responsabilité limitée « VTX » un droit d'emphytéose d'une durée de vingt-sept ans sur le bien immeuble suivant :

COMMUNE D'ECAUSSINNES (troisième division – Marche-lez-Ecaussinnes)

Dans un ensemble immobilier sis rue de Familleureux, + 38 et + 40 (selon titres numéros 36 et 38) :

- une remise, d'une superficie d'après mesurage de vingt-cinq mètres carrés cinquante-six décimètres carrés, actuellement cadastré section B, partie du numéro 493/V ;
- une remise, d'une superficie d'après mesurage de deux cent soixante-neuf mètres carrés, actuellement cadastré section B, partie du numéro 493/D/2.

Tel que ces biens sont repris et figurent sous hachures et liseré jaune au croquis ci-joint, lequel restera annexé au procès-verbal.

Agissant dans ce cadre, Mademoiselle TUERLINCKX Alice, en qualité de mandataire ad hoc, n'aura pas à justifier d'une quelconque autorisation spéciale ou préalable.

Déposée en même temps :

- expédition du procès-verbal du 16/10/2007

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Vincent BUTAYE, Notaire.

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature